

Lettre de Frédéric Mistral à Amable Chanot

1912



Mistral s'adresse à Amable Chanot, maire et conseiller général, lui demandant de soutenir le point de vue du Museon Arlaten.

A sa première lettre du 17 septembre, il joint un rapport de 6 pages manuscrites sur papier de cahier écolier, défendant les prérogatives et l'indépendance du Comité et justifiant le refus de la donation.

Maillane, 17 septembre 1912.

Cher Monsieur et Ami,

Vous savez peut-être qu'il y a, entre la Préfecture et le Comité du Museon Arlaten, dont je fais partie, une question en litige, l'affaire du Legs Mariéton, affaire sur laquelle le Conseil général sera appelé à se prononcer dans sa prochaine session, qui doit s'ouvrir le 24 courant.

MM. Victor Jean et Emile Michel, Conseillers Généraux d'Arles, veulent forcer le Museon Arlaten à recevoir un legs qui, de l'avis du Comité de ce Musée, amènerait la ruine de notre fondation.

J'ai donc pensé à vous pour défendre notre droit de renonciation, qui résulte de l'autonomie reconnue au Comité par le contrat qui nous lie au Département. Je vous envoie ci-inclus le libellé des motifs qui nous obligent de renoncer au legs.

Recevez, Cher Monsieur et Ami, l'expression de mon meilleur souvenir et de mes sentiments les plus distingués.

F. MISTRAL. à M. Chanot, Conseiller Général de Marseille.

© CIEL d'Oc – Avoust 2007